

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 07 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT

Présents : Mesdames Isabelle GARCIA-RIBET, Audrey LE GALES, Corinne DEJEAN et Alexia RON.
et Messieurs Daniel GRYCZA, Marcel FABRIS, Gérard ROUJAS, Sébastien DARAUD, Gérard SOUVERVILLE, Gilbert GUILHEM, Yoann CLAUDIN, Roger GHIRARDO.

Absents excusés : Mesdames Christiane DANGLA et Marianne LAUZERAL
Monsieur Marcel FABRIS

Procurations : Madame Christiane DANGLA donne procuration à Mme Isabelle GARCIA-RIBET et Monsieur Marcel FABRIS donne procuration à Mr Roger GHIRARDO

Secrétaire de séance : Mme Alexia RON

Ouverture de la séance à 20 h 30 qui se déroule exceptionnellement à la Salle des Fêtes (période COVID-19).

- **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 09juillet 2020 :**
Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 09juillet 2020.

Il le soumet au vote :

POUR	14
ABSTENTION	0
CONTRE	0

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ce compte rendu.

- **Décision modificative n°1 :**

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de Madame la Perceptrice, il est demandé d'apporter un ajustement sur le budget communal. Cela n'impacte en rien l'approbation initiale du budget 2020.

Il est proposé de mener les écritures suivantes :

CREDITS A OUVRIR

Chap	Article	Op.	Nature	Montant
21	21312	ONA	Bâtiments scolaires	99 782,54
002	002		Résultat d'exploitation reporté	81 149,03
Total				180 931,57

CREDITS A REDUIRE

Chap	Art	Op.	Nature	Montant
001	001	OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement	-99 782,54
73	73111		Taxes foncières et d'habitation	-81 149,03
Total				-180 931,57

Monsieur le Maire soumet la DM1 au vote :

Vote :	POUR	14
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision modificative n°1.

➤ **Désignation d'un Coordinateur de l'enquête de recensement :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement sera effectué sur la Commune du 21 janvier au 20 février 2021.

Pour cela il est demandé de désigner un coordinateur de l'enquête de recensement.

Madame Isabelle GARCIA-RIBET se porte candidate.

Monsieur le Maire soumet au vote cette candidature :

Vote :	POUR	14
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Isabelle GARCIA-RIBET coordonnatrice d'enquête chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

➤ **Choix du Bureau de Contrôle Technique de Construction pour le futur local associatif :**

Monsieur le Maire annonce qu'il est nécessaire de recruter un bureau d'étude de contrôle pour les missions suivantes :

- mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables.
- mission HAND-ERP relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées.
- mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et les IGH.

Monsieur Roger GHIRARDO présente les offres financières et propose de retenir la Société APAVE FOIX selon le devis A533453786.1 daté du 31 juillet 2020 pour un montant total de de 3 800 euros HT.

Monsieur le Maire propose de retenir cette société et le soumet au vote :

Vote :	POUR	14
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient la Société APAVE FOIX selon le devis A533453786.1 daté du 31 juillet 2020 pour un montant total de trois mille huit cents euros (3 800 €) HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire annonce qu'il est obligatoire de recruter un bureau d'étude de contrôle pour rédiger une Attestation de la prise en compte de l'accessibilité de la construction aux personnes handicapées.

Monsieur Roger GHIRARDO propose de donner cette prestation à la Société APAVE FOIX selon le devis A533453806.1 daté du 31 juillet 2020 pour un montant total de de 300 euros HT.

Monsieur le Maire propose de retenir cette société et le soumet au vote :

Vote :	POUR	14
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient la Société APAVE FOIX selon le devis A533453806.1 daté du 31 juillet 2020 pour un montant total de trois cents euros (300 €) HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Programme Ecole du Numérique – Achat de matériel informatique :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de la stratégie interministérielle pour les ruralités, les collectivités territoriales concernées peuvent répondre, en lien étroit avec les académies, à l'appel à projets émis par l'État, au titre des investissements d'avenir. Cet appel à projets est destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation dans les écoles maternelles et élémentaires des communes rurales.

Monsieur le Maire propose de répondre à cet appel à projet qui bénéficiera à la nouvelle école.

Monsieur Yoann CLAUDIN, précise que dans le cadre du projet global, la subvention de l'État couvre 50 % de la dépense engagée pour chaque école et est plafonnée à 7 000 € pour chacune d'entre elles. De plus, le solde à charge de la Mairie peut bénéficier d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

Monsieur Yoann CLAUDIN présente les offres financières et propose de retenir la Société NUMEEO selon le devis PR01426 daté du 14 août 2020 pour un montant total de de 14 117 euros HT.

Monsieur le Maire propose de retenir cette société et le soumet au vote :

Vote :	POUR	14
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient la Sté NUMEEO selon le devis PR01426 daté du 14 août 2020 pour un montant total de quatorze mille cent dix-sept euros (14 117 €) HT.
- autorise Monsieur le Maire à répondre à l'appel à projet dans le cadre de l'Ecole Numérique,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

➤ **Achats de Matériels et Logiciels pour la Mairie :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de changer le matériel informatique et d'acquérir de nouveaux logiciels pour la de la Mairie. Afin de bénéficier du taux maximum de subvention, il est nécessaire de faire deux demandes de subvention.

Pour le matériel, Monsieur Yoann CLAUDIN présente les offres financières et propose de retenir la Sté INDY System selon le devis 20201226 daté du 20 juin 2020 pour un montant total de 2 427,58 euros HT qui comprend :

- un ordinateur de bureau avec clavier et souris,
- une protection électrique,
- un moniteur LCD,
- une sauvegarde externalisée,
- un Pac Microsoft Office,
- un forfait installation.

Monsieur le Maire propose de retenir cette société et le soumet au vote :

Vote :	POUR	14
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient la Sté INDY System selon le devis 20201226 daté du 20 juin 2020 pour un montant total de deux mille quatre cent vingt-sept euros et cinquante-huit centimes (2 427,58 €) HT.
- sollicite le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une subvention la plus élevée possible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour les logiciels, Monsieur Yoann CLAUDIN présente les offres financières et propose de retenir la Sté INDY System selon le devis daté du 26 juin 2020 pour un montant total de 4 737,00 euros HT qui comprend :

- un logiciel de comptabilité et d'emprunts,
- un logiciel de paie,
- un logiciel pour les élections moniteur LCD,
- un logiciel pour les actes d'état civils,

Monsieur le Maire propose de retenir cette société et le soumet au vote :

Vote :	POUR	14
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient la Sté INDY System selon le devis daté du 26 juin 2020 pour un montant total de quatre mille sept cents trente-sept euros (4 737,00 €) HT.
- sollicite le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une subvention la plus élevée possible,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Augmentation Cantine :**

Madame Isabelle GARCIA-RIBET donne lecture du courrier de la Sté API qui assure la livraison des repas scolaires.

Il est annoncé une augmentation de 4 centimes par repas au titre de la hausse générale des coûts générés par le renforcement des mesures sanitaires liées au COVID-19.

Il est proposé de répercuter cette augmentation sur le prix du repas à partir de la rentrée scolaire de septembre.

Aussi, Monsieur le Maire soumet au vote :

- le passage du prix du repas de 3,30 € à 3,34 euros,
- l'application à partir du 1^{er} septembre 2020.

Vote :	POUR	14
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de :

- facturer le repas à un prix journalier de 3,34 euros TTC,
- appliquer cette augmentation à compter du 1^{er} septembre 2020.

Nota : Dans le contexte de la création de la nouvelle école, il est proposé de créer une commission cantine pour se rapprocher d'autres établissements scolaires et éventuellement mutualiser les repas.

=> Gérard ROUJAS, Audrey LE GALES, Isabelle GARCIA-RIBET et Alexia RON formeront cette commission

➤ **Point sur Personnel Communal :**

Monsieur le Maire présente un état de l'effectif communal qui compte :

- 3 agents titulaires à temps complets,
- 1 agent titulaire à 20h00,
- 2 agents contractuels à temps partiel

Il est précisé que Madame GAUTHIER est prise en charge par Centre de Gestion de la Fonction Publique à partir du 9 septembre et qu'il sera proposé de titulariser Monsieur BERGOZZA sur un poste à temps partiel.

➤ **Adhésion à Haute-Garonne Environnement :**

Après avoir présenté le Syndicat Haute-Garonne Environnement, Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette structure pour les principales raisons :

- prendre en compte l'environnement dans les politiques publiques,
- disposer d'un appui technique
- favoriser le débat et l'échange d'expériences,
- disposer de différents outils pédagogiques gratuitement.

Le coût de l'adhésion est de 0,05 centimes par habitant et par an. Il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition :

Vote :	POUR	14
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de :

- adhérer à Haute-Garonne Environnement et verser 0,05 centimes par habitant et par an,
- désigner comme délégué titulaire M Yoann CLAUDIN,
- désigner comme déléguée suppléante Mme Alexia RON,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Présentation du projet de local associatif transformable en local commercial :**

Monsieur Roger GHIRARDO rappelle que :

- lors de la séance du 15 juin 2020 le Conseil Municipal a retenu l'architecte Jacques BELTRAN afin d'engager les travaux d'études du permis de construire d'une Salle des Associations requalifiable en Commerce ;
- lors de la séance du 9 juillet 2020 le Conseil Municipal a retenu le bureau GINGER pour réaliser l'Etude de Sol sur lequel sera implantée la future Salle des Associations requalifiable en Commerce ;

Monsieur Roger GHIRARDO présente les plans du projet qui n'appelle pas de remarque.

Le coût définitif sera annoncé par l'architecte courant octobre et le permis de construire sera déposé fin octobre.

➤ **Nom de la rue du nouveau lotissement :**

Monsieur le Maire informe que :

- Vu la délibération du Conseil Municipal de Peyssies du 07 décembre 2005 qui instaure de dénommer les voies et places publiques de la Commune,
- Vu la séance du Conseil Municipal qui instaure la fait que les nouvelles rues porteront le nom d'un personnage qui a œuvré pour le village ou l'a fait connaître; ainsi la rue de l'EHPAD porte le nom de Pierre Delor qui est le premier Maire de Peyssies du 20ème siècle.
- Vu la création d'une nouvelle rue au lotissement de l'Orée du Lac qui dessert 37 lots pour laquelle il est nécessaire d'attribuer un nom,
- Vu l'accord de la famille MESTRE,

Il est proposé de dénommer cette nouvelle rue : Rue « Antonin MESTRE »

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition :

Vote :	POUR	14
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de :

- attribuer la dénomination « Antonin MESTRE » à la rue du lotissement L'orée du Lac,
- charger Monsieur le Maire de communiquer cette information, notamment, aux services de la Poste et aux services de l'Etat.

➤ **Présentation du foncier Communal :**

Ce sujet est reporté à une date prochaine réunion.

➤ **Point sur la Rentrée Scolaire :**

Madame Isabelle GARCIA-RIBET fait un point sur la rentrée scolaire 2021-2021 :

- la Directrice, Madame BOURNET, a obtenu une délégation ; elle reste toutefois titulaire du poste,
- Madame ARRAMBOUZ, remplaçante, a été nommée pour l'année sur le poste, le 28 aout 2020, pour la rentrée de la classe des CE2/CM1/CM2,
- Madame ALLIOUZ-MICHEL, titulaire, prend en charge la direction de l'école avec la classe de CP/CE1,
- L'effectif pour la rentrée 2020/2021 est de 32 élèves répartis en 5 CP, 9 CE1, 4 CE2, 6 CM1 et 8 CM2,

A l'école maternelle de Laffite-vigordane, 20 élèves sont scolarisés et répartis en 4 PS, 5 MS et 11GS

Nota : Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à la nouvelle équipe d'enseignantes, Le compte rendu du conseil d'école du 02 juillet 2020 n'a pas été reçu par la mairie.

➤ **Point sur les réunions à venir des Commissions :**

- le 10 septembre à 14h30 : reunion su SMEA au Fousseret,
- le 14 septembre à 10h00 : lancement de la reunion de révision du Schéma d'assainissement de la Commune,
- le 15 septembre à 20h30 : reunion Site de la Cave,
- le 22 septembre à 20h30 : reunion Cimetière,

➤ **Questions diverses :**

- ✓ Quid du Parc photovoltaïques ?
Suite au retard dû à la pandémie de Covid19, le chantier devrait débuter d'ici 2 à 3 mois
- ✓ Sécurisation de la route de Carbonne
Un relevé topographique a été demandé en juillet 2020 au Conseil Départemental; il est en attente de réalisation.
Un bureau d'études doit être désigné pour faire l'étude d'urbanisation,
La question de pouvoir réaliser un busage partiel du fossé est posée,
- ✓ Site internet de la commune
Une mise à jour va être faite dans les plus brefs délais
- ✓ Rémunération du Maire et des adjoints
La rémunération du maire est variable entre 1.100€ et 1.300€ net /mois, celle des adjoints est de 278€net / mois. Le montant exact sera donné lors du Conseil Municipal de décembre, une fois que les prélèvements seront stabilisés.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 05 octobre 2020 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h 10.
